

2 octobre 2018

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absents : M. Paul Henri Arès, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Un résident est présent.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2018;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Adoption du règlement 2018-428 amendant le règlement 2016-422 Code d'éthique des employés;
8. Résolution attestant la fin des travaux dans le cadre du programme RIRL;
9. Résolution concernant la programmation de travaux révisée dans le cadre de la TECQ;
10. Résolution pour adopter le plan de sécurité civile- mise à jour;
11. Résolution concernant le remboursement des frais lors de la semaine de relâche par le Service de surveillance;
12. Avis de motion concernant le projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2006-282 dans le but d'encadrer la garde de poules dans la zone R-7 selon certaines conditions;
13. Résolution concernant le service de collecte des pellicules de plastique d'enrobage de la MRC du Val-Saint-François
14. Résolution pour autoriser l'inscription au cours offert par l'ADMQ « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108;
15. Voirie;
16. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
17. Comité;
18. Affaires nouvelles;
19. Période de questions
20. Levée de la session;

2018-10-164

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-10-165

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2018**

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2018

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu

Que le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 11 septembre 2018 est adopté tel que préparé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**Point :**  
SOLENO : ils ont décliné le dossier.

M. le maire appelle le point suivant.

2018-10-166

## **5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu;

Proposé par : Réal Vel  
Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES DU MOIS	20 367,05 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	49 582,71 \$	
REMISE FÉDÉRALE	2 991,11 \$	
REMISE PROVINCIALE	7 436,11 \$	
FTQ	397,16 \$	
TOTAL	<u>60 407,09 \$</u>	
Dépense durant le mois	- \$	
Salaires déboursés à la séance du conseil	13 976,97 \$	
Salaires déboursés durant le mois	3 190,00 \$	
Total dépenses	<u>77 574,06 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **6. CORRESPONDANCE**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2018-10-167

### **6.1 RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC 2019**

Proposé par Réal Vel  
Appuyé par Pascal Gonnin  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son adhésion au Fleurons du Québec pour la prochaine année;

Que le renouvellement sera année par année et non comme demandé pour les trois prochaines années;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-168

### **6.2 SOUPER DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE LE 2 NOVEMBRE 2018**

Proposé par Réal Vel  
Appuyé par Jacques Bergeron  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue deux membres du conseil soit M. Louis Coutu, maire et le conseiller Denis Vel à participer à l'activité « Souper bénéfique de la Maison des jeunes l'Initiative » vendredi le 2 novembre 2018 au coût de quarante dollars (40\$) par participant;

Que la municipalité réservera également les billets pour M. Jean-Pierre Brien et son épouse lesquels seront remboursés à la municipalité;

Que les frais d'inscription des deux membres du conseil délégués soient pris dans le poste don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-169

### **6.3 SOUPER BÉNÉFICE « BŒUF ET LARD BRAISÉ » DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE WATERLOO**

Proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Pascal Gonnin à assister au souper bénéfice Bœuf et Lard braisé activité de financement pour l'Association des pompiers volontaires de Waterloo le 20 octobre pour 18h30 au coût de trente dollars (30\$) par personne;

Que la municipalité réservera également le billet pour son épouse, lesquels seront remboursés à la municipalité;

Que le prix du billet soit pris dans le budget don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-170

<b>6.4 5 À 7 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE INDUSTRIE RÉGION DE VALCOURT LE 24 OCTOBRE 2018</b>
--

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu, maire ainsi que M. Jacques Bergeron, conseiller à assister au 5 à 7 de la Chambre de commerce, Industrie région de Valcourt le 24 octobre prochain au coût de trente-cinq dollars du billet (35\$);

Que les frais d'inscription soient pris dans le poste don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-171

<b>6.5 BIÈRES ET SAUCISSES « LAWKTOBERFEST »</b>
--

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Jacques Bergeron, conseiller à assister au souper bières et saucisses « Lawktoberfest » le 13 octobre prochain au coût de vingt-cinq dollars du billet (25\$);

Que la municipalité réservera également les billets pour M. Jean-Pierre Brien et son épouse lesquels seront remboursés à la municipalité;

Que les frais d'inscription soient pris dans le poste don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-172

Règlement 2018-428

<b>7. ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2018-428 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-422</b>
--

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**ATTENDU QUE** la loi 83 a été sanctionnée et modifie les codes d'éthique;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 11 septembre 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 27 septembre 2018 ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 24 septembre 2018

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 11 septembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Vel et appuyé par Pascal Gonin ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **Article 1 – Préambule**

**Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.**

#### **Article 2 – Objet**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

#### **Article 3 - Code d'éthique et de déontologie des employés modifié**

Le Code d'éthique et de déontologie modifié des employés de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, joint en annexe A est adopté.

#### **Article 4 - Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le Maire reçoit l'attestation de la directrice générale et secrétaire trésorière.

Une copie des attestations est versée au dossier de chaque employé.

## **Article 5 - Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

## **Article 6 - Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

\_\_\_\_\_  
Louis Coutu, maire

\_\_\_\_\_  
Majella René, dg et sec.-très.

Avis de motion : 11 septembre 2018

Présentation du projet : 27 septembre 2018

Avis public identifiant la date d'adoption : 24 septembre 2018

Adoption : 2 octobre 2018

Avis public : 5 octobre 2018

2018-10-173

<b>8. RÉOLUTION FIN DES TRAVAUX DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL-2016-418)</b>
---

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu l'autorisation d'exécuter les projets déposés dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local dossier : RIRL-2016-418 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons terminé les travaux cité au projet;

Il est proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Jacques Bergeron

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose les factures en lien avec les travaux prévus au projet déposé qui nous accorde un remboursement de 75% ce qui représente la somme de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars (26 794\$);

Que tous les travaux sont terminés et acceptés;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-10-174

<b>9. RÉOLUTION POUR LA MISE À JOUR DE NOTRE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DE LA TECQ</b>
---

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons accepté les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration et nous avons acquitté les retenus;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons mis de l'avant un projet admissible qui nous permet d'utiliser l'équivalent de 20% de la somme qui nous est allouée;

Il est proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Denis Vel

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose la nouvelle programmation des travaux exécutés en lien avec les sommes qui nous sont allouées;

Que le projet d'enseigne numérique est le dossier en lien avec le 20% admissible;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-10-175

#### **10. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE-MISE À JOUR**

Attendu que la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

Attendu que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

Attendu que par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

Attendu que le plan de sécurité civile intermunicipal de la Région-de-Valcourt a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile.

Attendu que certaines parties du plan sont propres à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et que certaines parties s'appliquent à l'ensemble des 6 municipalités partenaires de la démarche de planification.

Attendu qu'il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que notre municipalité a procédé à la mise à jour de ses données locales en 2018.

Attendu que les pages corrigées ont été substituées dans tous les exemplaires du plan de sécurité civile, ainsi qu'aux fascicules opérationnels des membres de l'OMSC.

En conséquence, il est proposé par Réal Vel et appuyé par Denis Vel

D'adopter le plan municipal de sécurité civile mis à jour de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

De transmettre copie de la résolution à Madame Maude Tremblay-Létourneau, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-10-176

#### **11. RÉOLUTION DU SERVICE DE SURVEILLANCE LES JEUNES ÉRABLES-SEMAINE DE RELÂCHE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de surveillance Les jeunes Érables possède un fonds réservé pour leurs activités pédagogiques;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la semaine de relâche les membres du comité du service de surveillance Les jeunes Érables ont consenti des rabais aux parents en lien avec les activités organisées;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du service de surveillance Les jeunes Érables nous ont déposé une demande de remboursement;

Il est proposé par Pascal Gonnin  
Appuyé par Réal Vel

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle pourra transférer du compte réservé la somme de quatre cent cinquante-huit et quarante-cinq sous (458.45\$) pour rembourser le compte de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

- Pascal Gonnin, conseiller se retire de la discussion .

2018-10-177

**12. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2018-429 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-282 DANS LE BUT D'ENCADRER LA GARDE DE POULES DANS LA ZONE R-7 SELON CERTAINES CONDITIONS**

M. le conseiller Denis Vel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement numéro 2018-429 modifiant le règlement de zonage 2006-282 dans le but de :

D'encadrer la garde de poules dans la zone R-7 selon certaines conditions.

Que la copie du projet du règlement est remis à tous les membres du conseil et des copies sont disponibles pour les résidents présents ou sur demande.

- M. Pascal Gonnin revient dans la discussion

2018-10-178

**13. RÉSOLUTION MENTIONNANT NOTRE REFUS D'ADHÉRER AU SERVICE DE COLLECTE DES PELLICULES DE PLASTIQUE D'ENROBAGE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Considérant que nous avons implanté un système de récupération des pellicules de plastique d'enrobage sur notre territoire;

Considérant que nous avons une belle participation de nos agriculteurs;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle n'adhéra pas au service de collecte des pellicules de plastique d'enrobage offert par la MRC du Val-Saint-François;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle transmette sa décision à la MRC du Val-Saint-François;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



#### **14. FORMATION OFFERTE PAR L'ADMQ-LES CONTRATS MUNICIPAUX**

Considérant que nous avons voulons que notre directrice générale demeure informée de tous les nouveaux changements concernant l'octroi des contrats municipaux;

Considérant que le cours est dispensé par l'ADMQ dans la région;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'inscription de Mme Majella René à la formation « Les contrats municipaux » offert par l'ADMQ le 30 octobre prochain au coût de trois cent sept dollars (307\$) plus les taxes applicables;

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **15. VOIRIE**

RUE AUCLAIR : Nous avons rencontré M. Alan Harrer, ingénieur chez Avizo concernant la problématique de l'écoulement des eaux de la rue Auclair. M. Harrer nous recommande d'abaisser l'accotement et d'ajouter trois trous d'homme pour capter plus d'eau;

Nous avons également rencontré M. André Mathieu, représentant de JU Houle, il abonde dans le même sens mais il semble que quelques trous d'homme de plus ne nuiraient pas au bon fonctionnement surtout que le coût des pièces est peu élevé;

10<sup>e</sup> rang : Nous poursuivons le rapiéçage de l'asphalte considérant que nous n'avons pas de réponse de programme AIRRL ».

M. Jean-Pierre Brien nous mentionne que lors du congrès de la FQM il a rencontré un fournisseur avec une nouvelle méthode de réparation de l'asphalte. Le fournisseur est « Entreprise Bourget Familial 1-800-861-6646

#### **16. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

#### **17. COMITÉ**

Vérification des chemins : M. Jacques Bergeron mentionne qu'un tour des chemins avant l'hiver serait opportun pour cibler les correctifs à apporter.

#### **18. AFFAIRES NOUVELLES**

Les membres du conseil mandatent Mme René, directrice générale à faire parvenir une lettre de félicitations à M. Gilles Bélanger député élu dans Orford

M. Jean-Pierre Brien, conseiller nous informe que des billets sont en vente pour le concert du 28 octobre 2018 en après-midi. De plus une rencontre est prévue avec le Comité du Patrimoine religieux concernant l'église pour connaître son statut.

#### **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance

2018-10-180

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

<b>20. LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------------------------

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21h27.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal  
le maire est réputé avoir signé toutes  
les résolutions»